



UNION NATIONALE DES MEDECINS SPECIALISTES CONFEDERES

79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS - Tél. : 01.44.29.01.30. - Fax : 01.40.54.00.66.

www.umespe.com - umespe@club-internet.fr

PARIS, le 12 SEPTEMBRE 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avenant n° 23 et médecine spécialisée

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. s'indigne que les mesures concernant les médecins spécialistes contenues dans l'avenant n° 23 notamment pour les psychiatres, les pédiatres et les anatomo-cyto-pathologistes ne soient pas parues au journal officiel.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. considère qu'il est incohérent de publier l'avenant n° 24 - ce dont nous nous réjouissons - sans avoir traduit dans la loi tous les éléments de l'avenant n° 23.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle qu'elle reste opposée à la méthode imposée par le gouvernement qui a pris en otage les éléments tarifaires concernant les médecins spécialistes dans le cadre de l'avenant n° 23 pour imposer les maitrises comptables et des baisses tarifaires aux médecins radiologues.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. demande à la Ministre de la Santé, Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, de faire pression sur son administration pour que les documents transmis en son temps par l'UNCAM soient immédiatement publiés au journal officiel.